

ÉLABORATION DU PLUi

RAPPORT DE PRÉSENTATION - TOME 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL : TOURISME ET LOISIRS

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Prescrite par délibération du Conseil communautaire le 24/11/2022

Vu pour être annexé à

Le Président :

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION LOISIRS/COURTS-SEJOURS/TOURISME ITINERANT	3
1. Un positionnement géo-touristique à potentiel	3
2. Une identité singulière en phase avec les nouvelles tendances	5
LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION AUX MULTIPLES FACETTES PATRIMONIALES	7
1. Une diversité patrimoniale qui concourt à l'attractivité du territoire	7
2. La mise en tourisme des sites patrimoniaux	10
LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET DE RANDONNEE	13
1. Un maillage d'itinéraires existants	13
1.1 L'itinérance pédestre	13
1.2 L'itinérance cyclable	16
1.3 L'itinérance équestre	18
1.4 L'itinérance fluviale-fluvestre	20
1.5 La grande itinérance	22
2. Des activités de pleine nature en lien avec l'identité du territoire	24
LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE OFFRE DE SERVICES A RENFORCER ET QUALIFIER AU REGARD DU PROFIL DE LA CLIENTELE	26
1. Une offre d'hébergement hétérogène sur le territoire	26
2. Une offre de restauration limitée sur le territoire	28

LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION LOISIRS/COURTS-SEJOURS/TOURISME ITINERANT

1. Un positionnement géo-touristique à potentiel

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou se situe au nord-ouest du département, en périphérie nord de l'agglomération angevine et au carrefour de grandes agglomérations (Nantes, Rennes, Tours, Le Mans, etc.) avec une zone de chalandise d'environ 3 235 918 habitants, susceptibles d'être attirés par la destination pour un tourisme de court-séjour et des excursions à journée (à 1h30 et moins en voiture).

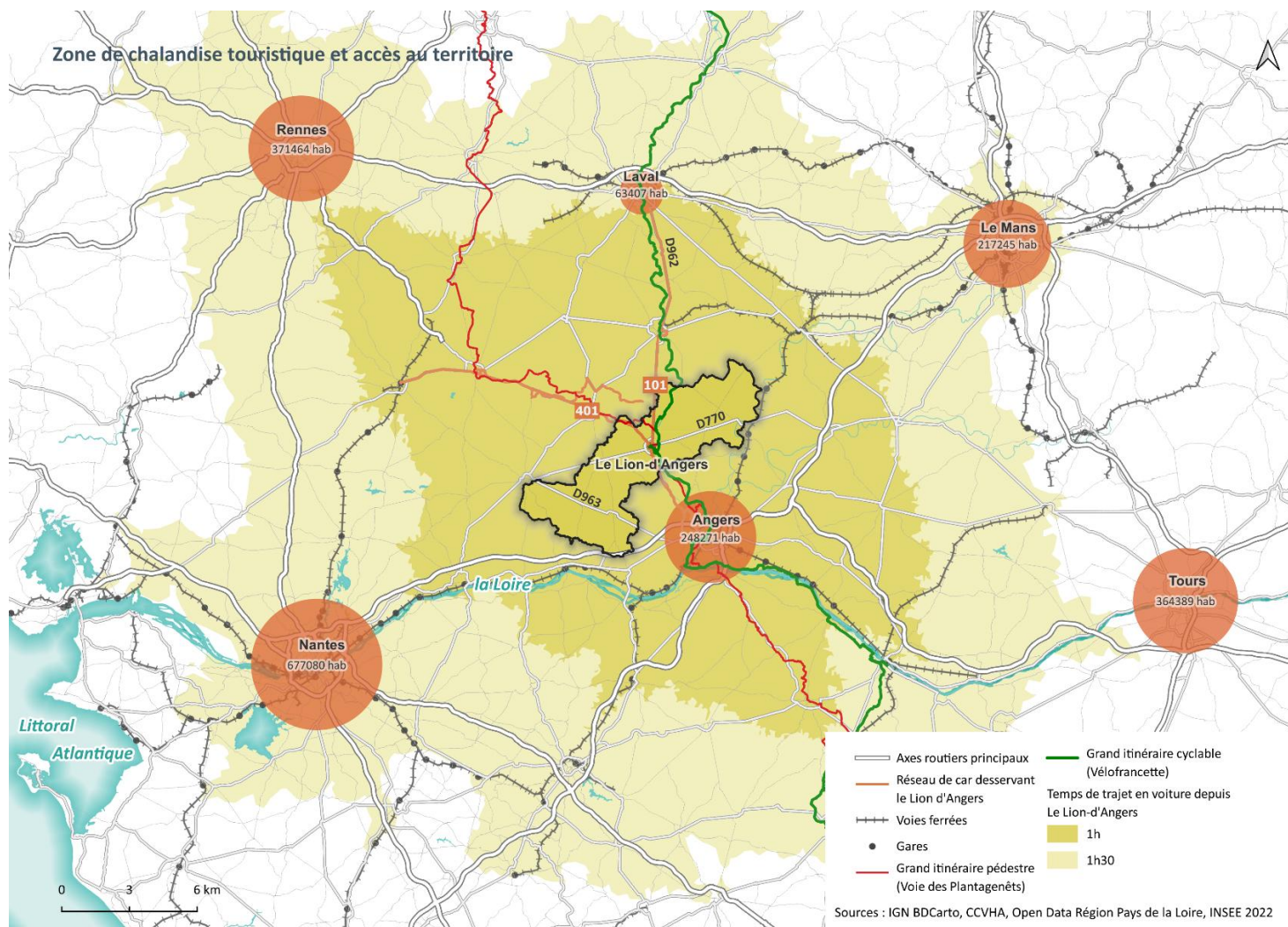
Il est également localisé à proximité relative d'aires touristiques majeures (Val de Loire, littoral Atlantique, etc.) lui permettant de capter une clientèle de passage, renforcée par la présence de grands itinéraires cyclables nationaux tels que la Vélo Francette (Ouireham – La Rochelle) qui longe les bords de rivière de la Mayenne sur 22 km du territoire (43 265 cyclotouristes en 2023), la Voie des Plantagenêts – itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle ainsi que la Loire à Vélo à proximité, propices au tourisme itinérant.

Le phénomène de progression du territoire avec ses 36 469 habitants et le rajeunissement de sa population (39% de jeunes ayant moins de 30 ans), en lien notamment avec l'augmentation du coût du foncier en agglomération, laisse apparaître de nouveaux profils d'habitants (jeunes ménages : couples et familles au profil urbain) à la recherche de loisirs à proximité de leur lieu de vie.

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est particulièrement connecté à l'aire urbaine grâce au réseau routier départemental permettant de relier les différents secteurs du territoire, la D963 permettant de se rendre à Bécon-les-Granits en 18 min, la D775 (2x2 voies) au Lion d'Angers en 20 min et la D52 à Châteauneuf-sur-Sarthe (commune nouvelle des Hauts-d'Anjou) en 35 min. L'accessibilité au territoire se fait toutefois essentiellement en voiture individuelle.

Peu d'alternatives de transports en commun existent, à l'exception des lignes de bus 401 et 101 reliant l'agglomération Angevine au Lion d'Angers, chef-lieu du territoire. La gare TER la plus proche est celle d'Etriché, située sur le territoire voisin, Anjou Loir et Sarthe. En revanche, elle ne propose pas une grande souplesse d'horaires pour la clientèle touristique et excursionniste.

D'une manière générale, le territoire présente une ambition touristique forte ainsi que des projets structurants en devenir (casino et voie verte le long de l'Oudon notamment).



Enjeux :

- Tirer profit du positionnement géographique pour capter les flux touristiques et de loisirs externes/internes :

- En proposant des offres adaptées aux profils des clientèles (touristes en courts-séjours, touristes itinérants, excursionnistes, habitants) ;
- En capitalisant sur les grands itinéraires nationaux pour développer le maillage de l'itinérance douce et irriguer le territoire ;
- En développant l'intermodalité et les modes de déplacements doux sur le territoire.

- Maintenir les clientèles plus longtemps sur le territoire, les faire revenir :

- En proposant des offres de séjours sur plusieurs jours, en fidélisant les clientèles et proposant de la nouveauté autour d'offres innovantes.

2. Une identité singulière en phase avec les nouvelles tendances

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est un territoire au profil composite qui présente à la fois des composantes rurales, héritage de l'économie agricole à préserver et à valoriser et des caractéristiques péri-urbaines en lien avec sa proximité avec l'agglomération angevine, moteur d'une dynamique plus urbaine. Ces différentes facettes lui confèrent une identité singulière, propice au développement des loisirs (habitants, excursionnistes) et du tourisme (touristes en court-séjour, itinérants).

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu un impact considérable sur les modes de consommation touristique, faisant émerger de nouvelles tendances :

- Renforcement du « slow-tourisme » et recherche d'activités de pleine nature (randonnée pédestre, cyclotourisme, canoë-kayak, paddle, escalade, etc.) ;
- Tourisme de proximité, près du lieu d'habitation, dans des lieux plus intimistes et moins urbanisés et recherche d'authenticité ;
- Augmentation des courts-séjours (1 à 3 nuits) sur les ailes de saison notamment, les week-ends et jours fériés (visite de proches, « city-break », etc.).

Le profil du territoire des Vallées du Haut-Anjou se prête ainsi aux nouvelles tendances et attentes des clientèles en matière de choix de destinations.



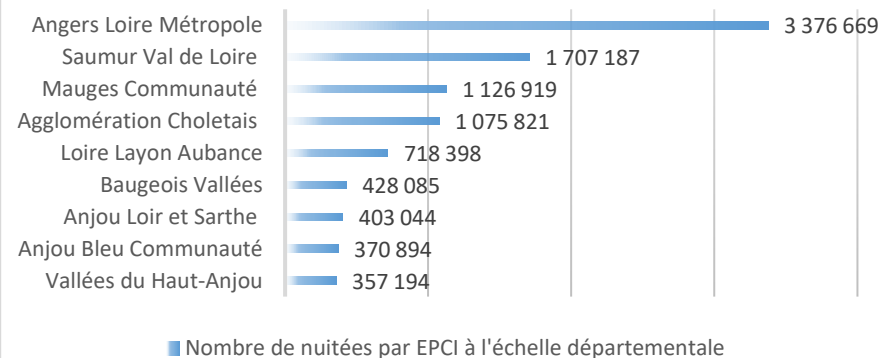


Cependant, la destination « Anjou bleu » au sein de laquelle fait partie intégrante le territoire des Vallées du Haut-Anjou est classée comme une « zone rurale plus faiblement touristique » (INSEE). Les nuitées touristiques à l'échelle de l'Anjou bleu représentent seulement 8% des nuitées à l'échelle du Département avec 728 088 nuitées.

La concurrence des territoires à l'échelle de l'Anjou et supra-départementale est notable (vignobles, châteaux de la Loire, villages troglodytes, littoral Atlantique, etc.), nécessitant une structuration, qualification et différenciation de l'offre, identifiable par les clientèles.

Le tourisme en Vallées du Haut-Anjou apparaît comme un enjeu économique majeur et un outil au service de l'aménagement devant tenir compte de son identité historique, paysagère, de son environnement touristique ainsi que de l'évolution des besoins et attentes des clientèles, dont le potentiel est aujourd'hui insuffisamment mis en valeur.

NOMBRE DE NUITÉES PAR EPCI À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE (2019)



Source : Anjou Tourisme, 2022 (Orange Business/Orange Labs (Flux Vision))



Enjeux :

- Tirer parti de l'identité rurale/péri-urbaine de la destination et de l'émergence de nouvelles pratiques pour attirer les clientèles :
- En proposant des offres en lien avec les nouvelles tendances et attentes des clientèles (slow-tourisme, etc.) ;
- En structurant l'offre autour des filières identitaires du territoire (fluvestre, agritourisme, équestre, industriel) ;
- En qualifiant l'offre touristique et de loisirs existante (conditions d'ouverture adaptées aux clientèles, démarches de labellisation, etc.) ;
- En proposant des offres touristiques et de loisirs différenciantes (offres immersives, séjours décarbonés, etc.).

LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION AUX MULTIPLES FACETTES PATRIMONIALES

1. Une diversité patrimoniale qui concourt à l'attractivité du territoire

Les Vallées du Haut-Anjou disposent d'une diversité patrimoniale qui témoigne de la richesse de son histoire et de son identité paysagère : patrimoine religieux, castral, industriel, agricole, hydraulique, naturel, culturel, etc.

L'ensemble du territoire est concerné par l'offre patrimoniale avec la présence, notamment, d'une église dans chacun des bourgs des communes historiques et de nombreux châteaux, manoirs et autres éléments patrimoniaux diffus sur le territoire (fermes modèles, fours à chaux, etc.), qui sont, quant à eux, essentiellement privés. Ces types de patrimoines sont spécifiques des territoires ruraux et supports du cadre de vie.

D'autres éléments de patrimoine sont plus différenciants dans le cadre d'une politique de valorisation touristique et de loisirs, notamment le patrimoine hydraulique avec la présence du plus vaste réseau navigable de l'Anjou, le patrimoine naturel avec 8 Espaces Naturels Sensibles (Basses Vallées Angevines, Vallée de la Romme et de l'Auxence, etc.) et une réserve naturelle national (Forêt domaniale de Longuenée), le patrimoine industriel lié à l'histoire du territoire avec l'extraction du granit et des fils ardoisiers du 19^{ème} siècle (Erdre-en-Anjou et plus particulièrement la commune historique de la Pouëze ainsi que Bécon-les Granits), le patrimoine culturel avec des manifestations équestres reconnues à l'échelle internationale (Mondial du Lion), etc.





De manière générale, les sites patrimoniaux et plus largement, l'offre touristique et de loisirs, sont principalement concentrés aux abords des axes routiers et le long des rivières (Mayenne et Sarthe notamment).

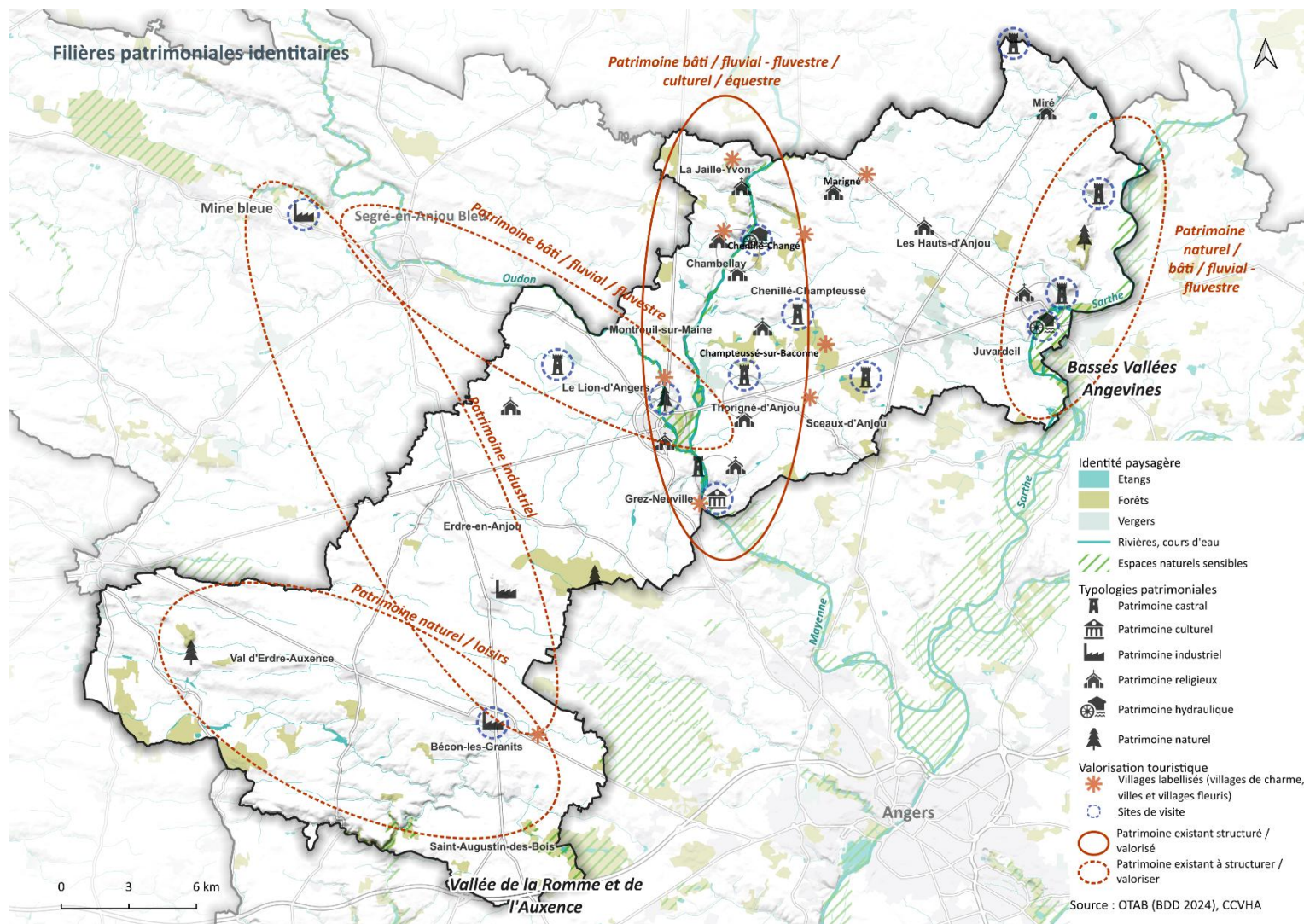
Près de la moitié de l'offre patrimoniale se situe au centre du territoire et se distingue par une concentration de patrimoines bâtis (monuments inscrits/classés à l'inventaire des Monuments Historiques, « Villages de charme »), la présence d'un patrimoine hydraulique et ses activités fluviales-fluvestres connexes (présence de la Mayenne et de l'itinéraire cyclable Vélo Francette), le patrimoine culturel autour de la filière équestre (manifestation du Mondial du Lion). L'offre patrimoniale du secteur centre est déjà relativement mise en tourisme mais reste toutefois à qualifier et se doit d'être accompagnée d'une offre de services suffisante à destination des clientèles (hébergements, restaurants, etc.)

L'est du territoire est aussi doté d'un potentiel de développement encore peu structuré et mis en tourisme à ce jour. Le patrimoine hydraulique et ses activités fluviales-fluvestres ainsi que le patrimoine naturel de ce secteur mériteraient d'être exploités sous un angle différent du secteur Mayenne et ce, dans une logique de différenciation (« Villages durables », par exemple avec la présence d'un des ENS les plus emblématiques du département et l'une des plus belles zones humides d'Europe, les Basses Vallées Angevines).

A l'ouest du territoire, la filière identitaire est principalement liée au patrimoine industriel minier du Segréen (site ardoisier de l'Espérance et son chevalement sur la commune déléguée de la Pouëze à Erdre-en-Anjou, la carrière de la Roche bleue et le Musée du Granit à Bécon-les-Granits), couplée à des activités de loisirs de pleine nature (baignade, grimpe d'arbres, etc.) et la présence de relief (Vallée de la Romme et de l'Auxence). La filière industrielle fait partie intégrante de la marque de destination touristique « Anjou bleu ». En revanche, la CCVHA profite peu ou pas aujourd'hui de ce positionnement afin de créer du lien avec Anjou bleu

Communauté (ABC) et de structurer l'offre, malgré la présence d'un site de visite porteur pour la destination, la Mine Bleue à Segré-en-Anjou bleu (46 334 visiteurs en 2025).

Le patrimoine, quel qu'il soit, est à la fois support de l'attractivité en matière de cadre de vie ainsi que de tourisme et de loisirs. Pour tendre vers un développement de l'offre touristique patrimoniale, le patrimoine se doit d'être structuré autour des filières identitaires du territoire, accessible, valorisé et accompagné d'une offre de services suffisante et de qualité.



Enjeux :

- Structurer l'offre patrimoniale autour des filières identitaires du territoire (fluvestre, équestre, industriel, etc.) ;
- Développer et qualifier les services à proximité de l'offre patrimoniale (hébergements, restauration) au travers de démarches de labellisation, proposant les conditions d'ouverture adaptées aux clientèles, en faisant le lien avec les producteurs locaux.

2. La mise en tourisme des sites patrimoniaux

Les Vallées du Haut-Anjou comptent 11 sites patrimoniaux qui constituent l'offre de visite. Ces sites de visite sont structurés et concourent au dynamisme touristique et de loisirs du territoire, en proposant une activité d'accueil, de médiation du public organisée et professionnelle.

Les sites générant le plus de visites sur le territoire sont le Parc de l'Isle Briand au Lion d'Angers avec ses nombreuses manifestations équestres (200 000 visiteurs), suivi de loin par les 10 autres sites de visite qui concentrent 5 000 visiteurs à l'année (Musée du Granit à Bécon-les-Granits avec 300 visiteurs, Château de Vaux à Miré avec 270 visiteurs en 2025, etc.).

La mise en tourisme des sites de visite en Vallées du Haut-Anjou est toutefois limitée puisque la moitié d'entre eux ne sont pas ouverts à la clientèle individuelle mais uniquement aux groupes, sur réservation et ce, sur une période limitée, en haute-saison.

Hormis le Parc de l'Isle Briand, la CCVHA ne dispose pas d'autres sites de visites porteurs sur le territoire. Le second site de visite porteur à l'échelle de la destination Anjou bleu est la Mine Bleue (Segré-en-Anjou bleu), site unique en Europe, qui figure malgré tout au 20^{ème} rang des sites touristiques à l'échelle de l'Anjou.



©CCVHA



Château de Vaux

©OTAB

Les sites patrimoniaux du territoire sont plus particulièrement valorisés au travers de l'itinérance (sentiers de randonnée, sentiers d'interprétation, voie verte, boucle cyclable, etc.) et de l'événementiel (Journées Européennes du Patrimoine, P'tites Pépites de l'Anjou bleu, programmation culturelle ou autres animations locales), permettant une visibilité, voire une accessibilité ponctuelle de ces derniers, relevant pour la plupart d'un statut privé.

Parmi ces sites patrimoniaux, certains s'inscrivent dans des démarches de valorisation (Villes et villages labellisés, Rivières de l'Ouest, ENS, etc.).

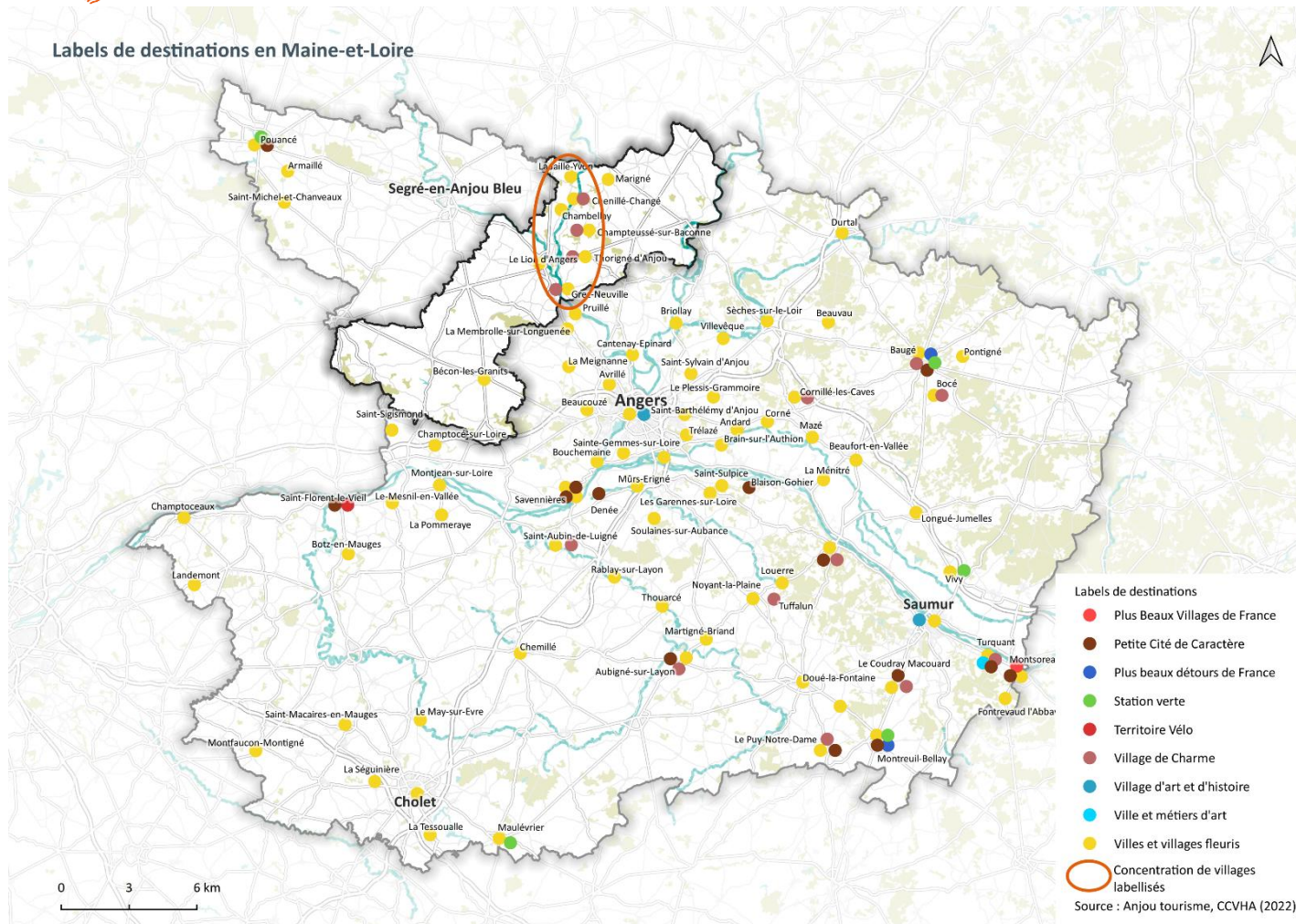
62 patrimoines en Vallées du Haut-Anjou sont inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments Historiques. Il s'agit avant tout de mesures de protection fondées sur l'intérêt patrimonial mais qui présentent un intérêt en terme de valorisation. Parmi les sites inscrits ou classés, on retrouve des sites de visite mais surtout des édifices religieux et autre petit patrimoine bâti ne proposant pas de réels services touristiques (accueil, visite organisée, etc.).

Les rivières Mayenne, Sarthe et Oudon sont intégrées à la nouvelle marque touristique « Rivières de l'Ouest », plus grand bassin navigable de France. Le territoire comptabilise également 8 ENS, soit 2 060 ha, pour lesquels le Département mène une politique de préservation et de valorisation. Selon une enquête réalisée par le Département sur la clientèle de l'Anjou, les villes et villages labellisés constituent la 2^{ème} motivation du choix de

séjour des touristes. Au 1^{er} rang, les châteaux et le patrimoine sont la principale motivation. 4 communes déléguées du territoire des Vallées du Haut-Anjou sont labellisées « Villages de charme » (Chenillé-Changé, Champteussé-sur-Baconne (sur la commune nouvelle de Chenillé-Champteussé), Thorigné-d'Anjou et Grez-Neuville) et 9 communes déléguées sont labellisés « Villes et villages fleuris » dont les 4 villages de charme ainsi que les communes de la Jaille-Yvon, Marigné (commune nouvelle des Hauts-d'Anjou), Chambellay, Le Lion d'Angers et Bécon-les-Granits. Les communes labellisées sont principalement situées le long de la Mayenne, secteur le plus structuré au niveau de son offre touristique et de loisirs.

Des villages non labellisés disposent pourtant d'un potentiel de développement, à savoir, les communes de bord de Sarthe (Brissarthe, Châteauneuf-sur-Sarthe (sur la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou), Juvardeil), Miré, La Jaille-Yvon, Chambellay, en lien notamment avec les programmes de revitalisation de cœur de bourg.

Labels de destinations en Maine-et-Loire



Enjeux :

- Renforcer l'accessibilité à l'offre patrimoniale (politique d'ouverture à la clientèle individuelle – guide de visite mutualisé, itinérance, événementiel notamment culturel, etc.) ;
- Qualifier l'offre patrimoniale en capitalisant sur des labels reconnus (démarches de labellisation de site de visite ou de territoire).

LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE DESTINATION D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET DE RANDONNEE

1. Un maillage d'itinéraires existants

1.1 L'itinérance pédestre

Les Vallées du Haut-Anjou dispose d'un maillage de sentiers de randonnée pédestre homogène sur son territoire puisque l'ensemble des communes sont couvertes par l'itinérance pédestre.

Un réseau de 23 sentiers de randonnée a été requalifié depuis 2022, soit près de 300 km (optimisation de l'intérêt touristique, conventionnement sur les passages privés, mise aux normes du balisage, uniformisation de la signalétique et des mobiliers, promotion et référencement, etc.). La quasi-totalité des sentiers de randonnée disposent aujourd'hui d'une offre d'hébergement, de restauration, patrimoniale et de loisirs à moins de 2 kms. Si certaines communes n'ont pas d'offre de restauration à proposer, il est possible de se ravitailler (La Cornuaille, commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence ; La Pouëze, commune nouvelle d'Erdre-en-Anjou ; Sceaux-d'Anjou), à l'exception de Marigné.

Parmi cette offre d'itinérance pédestre, 9 sentiers sont inscrits à ce jour au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), outil de protection et gage de qualité des chemins ruraux et, parmi eux, 3 sentiers sont labellisés « Qualité Anjou ». Ainsi, 14 sentiers ne sont pas inscrits à ce jour au PDIPR en raison notamment de leur pourcentage de revêtu qui ne doit pas excéder les 30%, l'un des principaux critères du PDIPR.

L'offre est principalement constituée de circuits à la demi-journée avec quelques circuits plus longs pour les randonneurs les plus expérimentés et d'autres plus courts pour un public moins aguerri et plus familial.

Un réseau de sentiers de randonnée pédestre secondaire est présent à l'échelle locale, soit 23 sentiers et environ 230 km. Les chemins empruntés sont entretenus mais nécessitent un réel travail de mise en conformité par l'organe compétant (communes) pour en faire la promotion.

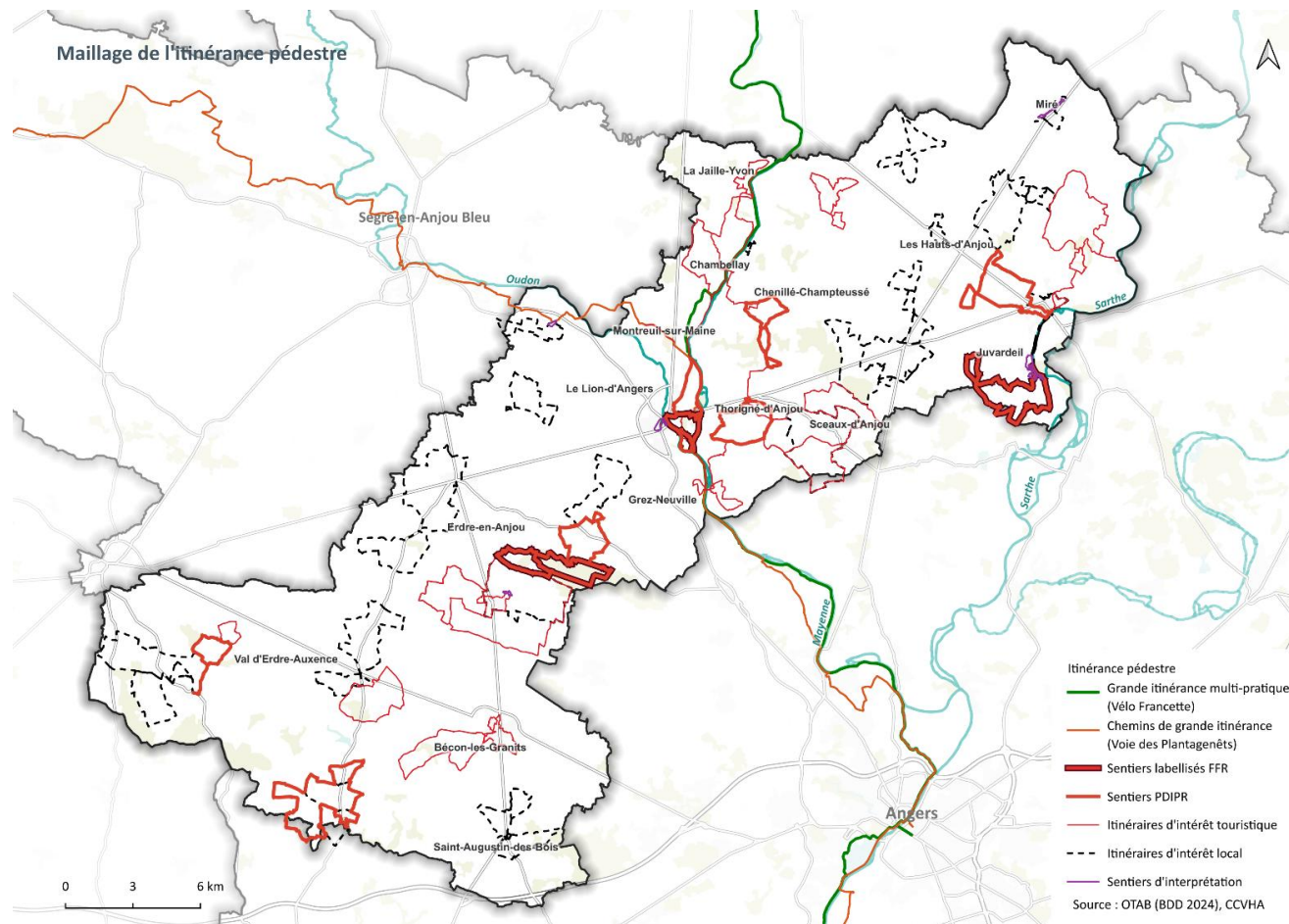
Des sentiers d'interprétation sont également présents sur le territoire valorisant l'histoire locale, le patrimoine et sensibilisant le public à l'environnement (sentier d'interprétation de la Burelière à La Cornuaille, commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence, sentier d'interprétation Fil Vert au Lion d'Angers, etc.).

La randonnée pédestre constitue une réelle motivation pour les loisirs mais peut aussi être l'une des motivations de séjour sur le territoire.

En revanche, à ce jour, aucune offre de circuits de Grande de Randonnée (GR) n'est présente sur le territoire depuis la déshomologation du GR de Pays des Basses Vallées Angevines, ne permettant pas un tourisme pédestre itinérant hormis via la Voie des Plantagenêts – itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle (Mont Saint-Michel - Saint-Jacques de

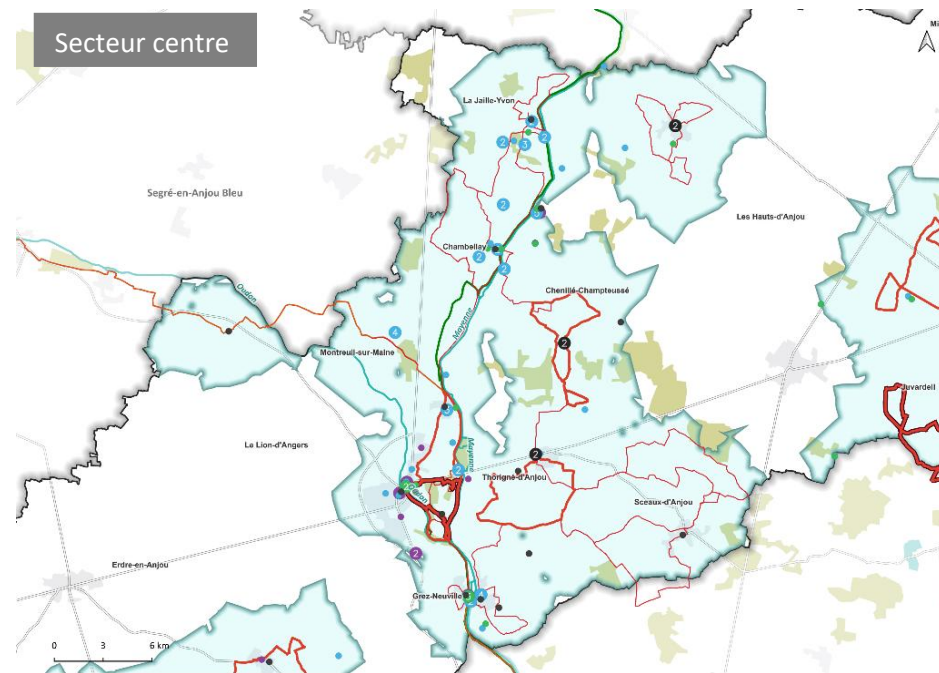
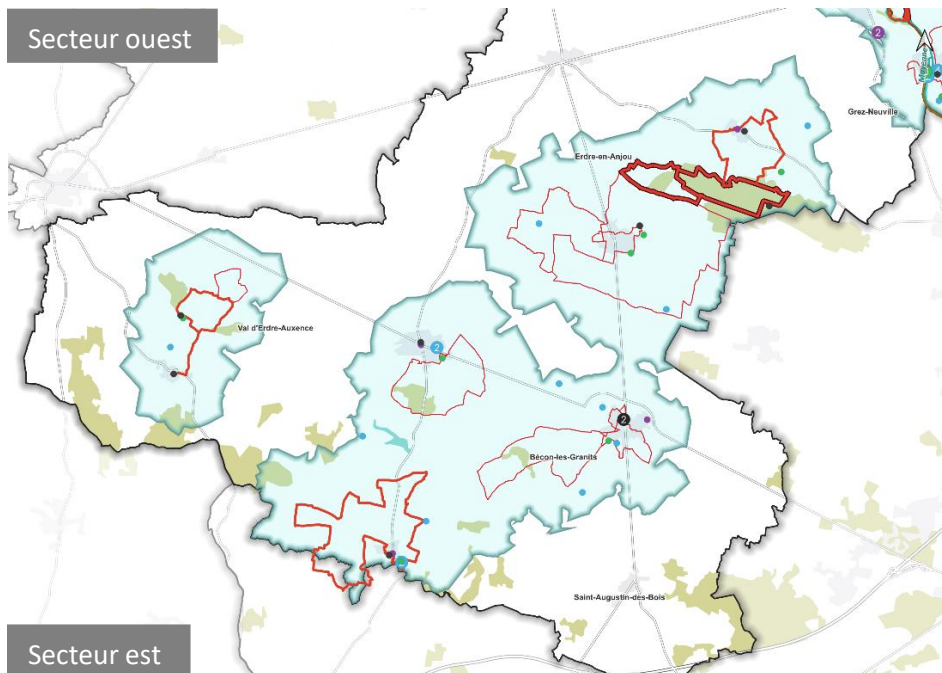
Compostelle). Bien que certains sentiers soient connectés entre eux, c'est le cas sur les communes d'Erdre-en-Anjou (commune historique de La Pouëze) et Les Hauts-d'Anjou (commune historique de Châteauneuf-sur-Sarthe), il n'existe pas toujours de liaisons inter-sentiers afin de promouvoir une itinérance pédestre sur plusieurs jours à moins de changer de lieu d'hébergement au gré des randonnées.

Aucun hébergement n'est labellisé « Rando Accueil ». Ce label national permet notamment de garantir aux randonneurs une offre d'hébergement à proximité de l'itinéraire (dans un rayon de 2 km), à la nuitée, des services adaptés à la pratique de randonnée pédestre et permet la valorisation des itinéraires au travers d'offres de séjours autour de l'itinérance pédestre.

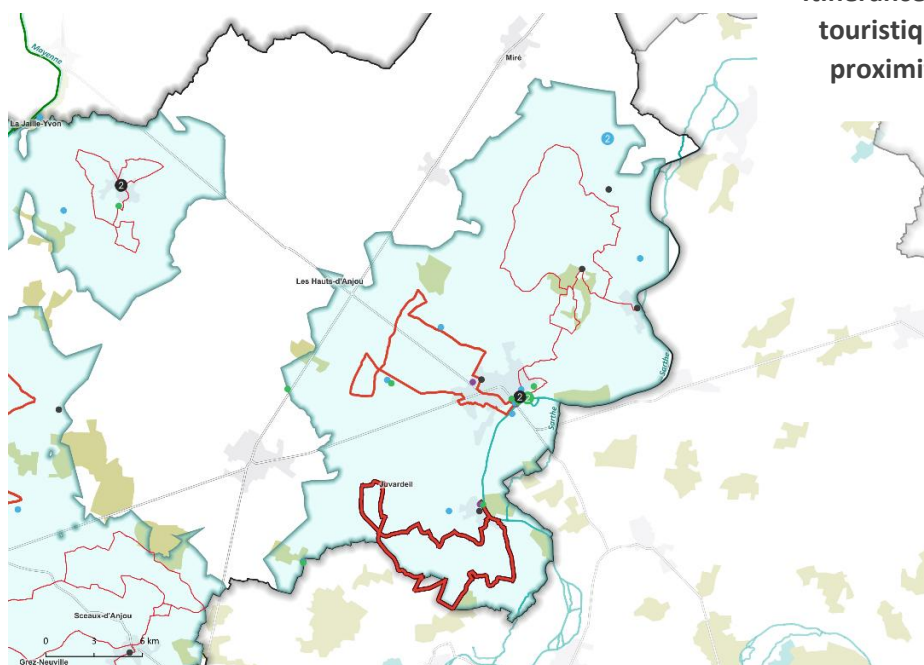


Enjeux :

- Poursuivre la qualification du réseau de sentiers d'intérêt touristique au travers de démarches de référencement et de labellisation (en optimisant le pourcentage de non revêtu via des acquisitions foncières et conventions de passage) ;
- Garantir la pérennité des sentiers d'intérêt touristique (en positionnant des emplacements réservés sur les parcelles sous conventions de passage) ;
- Assurer le maillage par des liaisons pédestres inter-sentiers ;
- Développer une offre d'itinérance familiale autour d'Erdre-en-Anjou, Sceaux-d'Anjou, Thorigné-d'Anjou, etc. (sentiers courts, ludiques) ;
- Rendre accessible l'offre touristique et de loisirs dans un rayon de 2 kms (signalétique, sécurisation de l'itinéraire) et renforcer les services (ravitaillement, restauration) en lien avec le cahier des charges des GR.



Itinérance pédestre et offre touristique et de loisirs à proximité (par secteur)



- Itinérance pédestre**
- Grande itinérance multi-pratiques (Vélo Francette)
 - Chemins de grande itinérance (Voie des Plantagenêts)
 - Sentiers labellisés FFR
 - Sentiers PDIPR
 - Itinéraires d'intérêt touristique
 - Isodistances de 2 km autour des sentiers touristiques
- Offre touristique et de loisirs à proximité**
- Patrimoine
 - Loisirs
 - Hébergements
 - Restaurants

Source : OTAB (BDD 2024), CCVHA



1.2 L'itinérance cyclable

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est traversé au centre par l'itinéraire cyclable national « Vélo Francette » le long de la rivière de la Mayenne (de Ouistreham à La Rochelle), ouvert en 2015 et inscrit au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V).

La Vélo Francette dynamise les 7 communes de bords de Mayenne du territoire, sur 22 kms : La Jaille-Yvon, Chambellay, Chenillé-Champteussé, Montreuil-sur-Maine, Thorigné-d'Anjou, Le Lion d'Angers, Grez-Neuville.

La fréquentation de l'itinéraire est en forte croissance depuis ces dernières années, en lien notamment avec les nouvelles attentes des touristes et excursionnistes pour l'itinérance douce et les activités de pleine nature (2017 : 14 038 ; 2023 : 43 265), générant environ 4 400 000€ de retombées économiques en Anjou.

A ce jour, il s'agit du seul itinéraire cyclable structurant à destination des cyclotouristes sur le territoire.

En 2018, la collectivité a renforcé l'aménagement et la signalétique des bords de Mayenne afin de répondre aux besoins et attentes de la clientèle en itinérance (aires d'arrêt vélo, signalétiques des points d'intérêt et services à proximité, etc.) mais n'a toutefois pas capitalisé sur la présence de l'itinéraire Vélo Francette pour aménager des boucles cyclables connectées qui permettraient de faire découvrir les villages avoisinants, parmi eux 4 sont labellisés « Villages de charme » en Anjou.

5 hébergements et une activité de loisirs sur le territoire sont reconnus au travers de la marque nationale « Accueil vélo ». Ils se sont développés autour de l'itinéraire cyclable Vélo Francette (dans un rayon de 5 kms). L'objectif de ce label est de proposer des services de qualité et adaptés aux cyclotouristes à proximité de l'itinéraire.

Une boucle cyclable entre Cheffes et Juvardeil (14 kms), aménagée par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) complète l'offre d'itinéraires cyclables sur le territoire mais ne se raccroche à aucun itinéraire cyclable structurant (absence d'itinéraire cyclable le long de la Sarthe et aucune liaison cyclable permettant de rejoindre la Vélo Francette ou la Vallée du Loir à vélo).

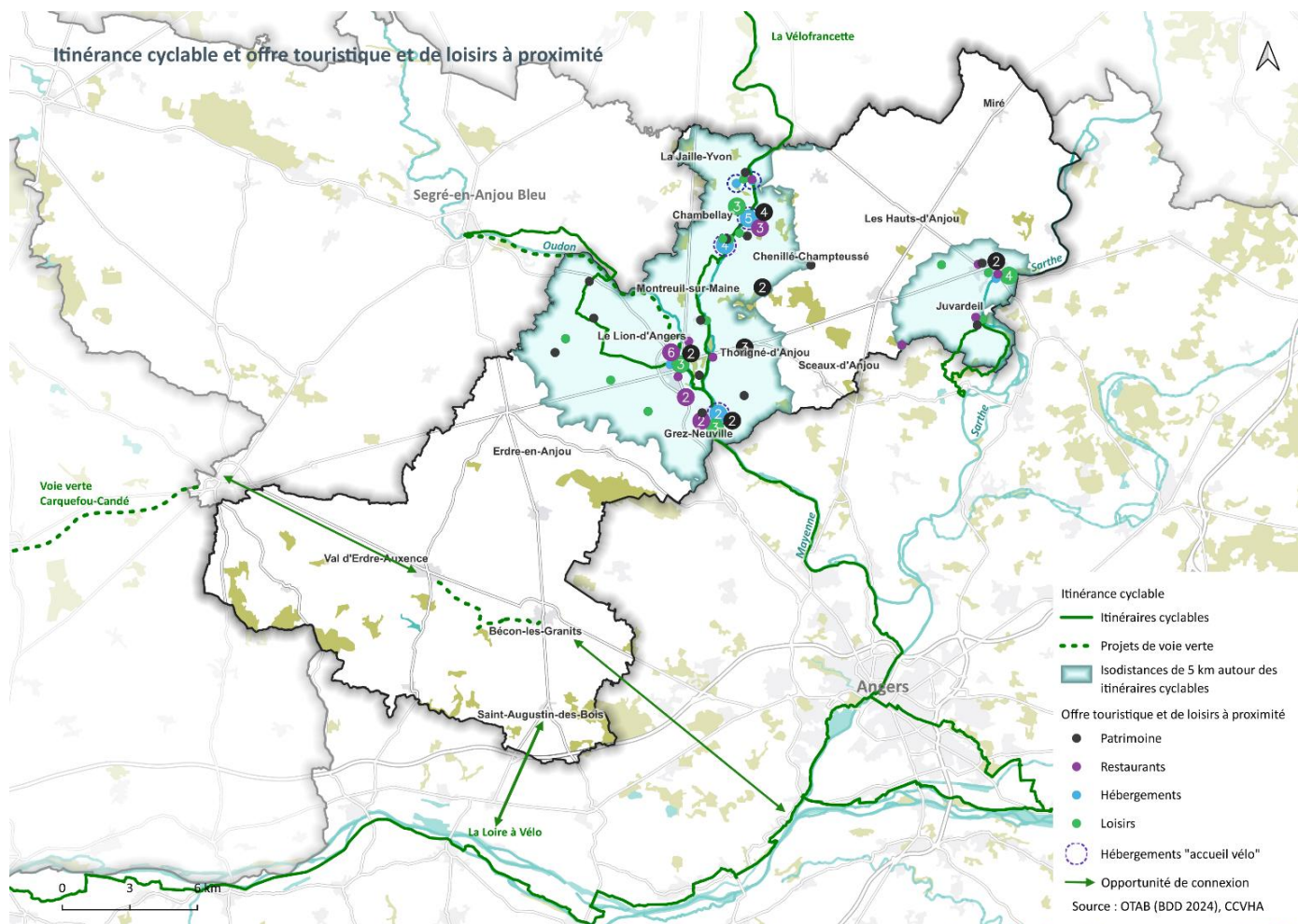
La CCVHA tend toutefois à développer l'itinérance cyclable, au travers de différents projets touristiques et de mobilités, mais est exposée à de nombreux enjeux qui nécessitent de trouver la bonne équation entre respect de la réglementation environnementale et faisabilité technique et financière.

Un projet d'aménagement de voie verte le long de la rivière de l'Oudon est à l'étude et permettrait d'assurer une connexion entre la Vélo Francette et le réseau cyclable breton pour les cyclotouristes et plusieurs projets de liaisons cyclables du quotidien sont à l'étude dont l'usage pourra être mutualisé avec celui des touristes et excursionnistes.

L'offre de l'itinérance cyclable existante et en projet est ainsi principalement concentrée le long des rivières (voies vertes) et des routes départementales (liaisons cyclables).

Aucune offre d'itinéraire cyclable n'existe à ce jour à l'ouest du territoire. Cependant, ce secteur, se situant à moins de 10 km de la Loire à vélo (1 847 000 cyclistes, 2022), constitue une opportunité de développement de l'itinérance cyclable et ce plus particulièrement, avec l'aménagement de la section Vallons de l'Erdre à Candé, reliant à terme Carquefou à Candé.

Actuellement, le territoire ne propose pas non plus de boucles VTT, gravel afin de diversifier la pratique cyclable.



Enjeux :

- Renforcer l'offre cyclable aux abords des rivières en trouvant la bonne équation (respect de la réglementation environnementale-faisabilité technique et financière) ;
- Aménager des boucles et liaisons cyclables en capitalisant sur les grands itinéraires cyclables existants et assurer la connexion avec les territoires voisins (Vélo Francette-Villages de charme) ;
- Mutualiser les infrastructures cyclables lorsque possible : touristique-loisirs-quotidien (ex : Le Louroux-Bécon, Val d'Erdre-Auxence – connexion Candé – Loire à vélo) ;
- Diversifier l'offre cyclable autour d'une offre d'itinérance sportive (gravel, VTT, etc.) ;
- Rendre accessible l'offre touristique et de loisirs dans un rayon de 5 kms (signalétique, sécurisation de l'itinéraire) et renforcer les services (restauration, location/réparation/recharge vélo, consignes à bagages, etc.) en lien avec le cahier des charges de la marque « Accueil vélo ».



1.3 L'itinérance équestre

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou et plus particulièrement son chef-lieu, le Lion d'Angers, est reconnu pour sa filière équestre au travers du Parc de l'Isle Briand et son hippodrome, accueillant de nombreuses manifestations équestres, notamment le Mondial du Lion, événement international (43 400 visiteurs, 2024).

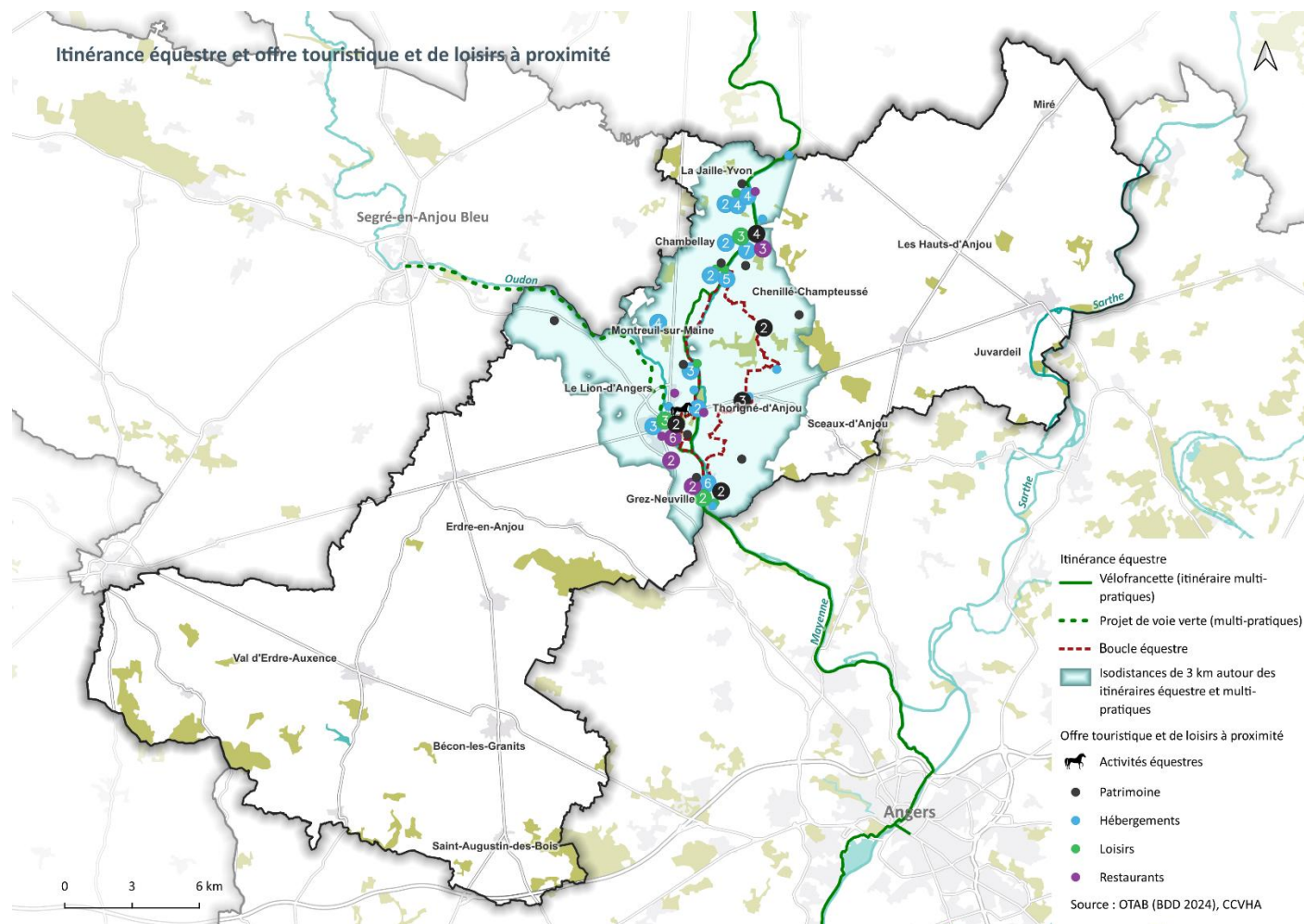
En revanche, malgré la présence de l'hippodrome et de quelques centres équestres sur le territoire, une seule boucle est homologuée à ce jour pour la pratique équestre ainsi que le chemin de halage de la Mayenne qui permet l'accessibilité des cavaliers. Le projet de voie verte le long de la rivière de l'Oudon envisage également cette pratique, bien que la pratique première soit le vélo.

La première boucle équestre a été inaugurée en juin 2025 autour du Lion d'Angers avec un point de départ depuis le Parc de l'Isle Briand, s'appuyant en rive droite sur la Vélo Francette, itinéraire multi-pratiques et traversant en rive gauche, 3 villages de charme. L'idée étant à terme d'étoffer cette offre afin d'assurer un maillage de boucles équestres destinées à une clientèle touristique adepte de cette pratique.

La création de cette 1^{ère} boucle équestre pourrait encourager les hébergeurs à proximité (dans un rayon de 3 kms), à qualifier leur offre autour de l'adhésion « Cheval Etape ». Cette adhésion permet de référencer les hébergements touristiques en capacité d'accueillir les cavaliers et leurs équidés.

Aussi, le renforcement de la filière équestre sur le territoire pourrait favoriser l'implantation d'établissements spécialisés dans l'organisation d'activités de tourisme équestre et faire évoluer les centres équestres présents sur le territoire vers le label « Centre de Tourisme Equestre ».

A l'échelle du Département, seul le Saumurois, en lien avec l'identité du Cadre Noir, est doté d'une offre de boucles équestres homologuées. La CCALS finalise l'aménagement de quelques boucles équestres s'appuyant sur son réseau de sentiers de randonnée inscrits au PIDPR.



Enjeux :

- Renforcer l'identité équestre du territoire en capitalisant sur l'image du Lion d'Angers ;
- Développer, à terme, un maillage de 3 à 4 boucles équestres pour constituer une offre de séjour en s'appuyant sur le réseau de sentiers existants et la présence d'acteurs équestres locaux (Thoirigné-d'Anjou-Sceaux-d'Anjou, Sceaux d'Anjou-Champigné, Grez-Neuville-Brain-sur-Longuenée) ;
- Diversifier la pratique équestre avec la création d'une boucle accessible aux attelages, roulottes ;
- Accompagner les professionnels du tourisme à diversifier leur offre et tendre vers l'accueil des cavaliers et les activités de tourisme équestre (adhésion « Cheval étape », label « Centre de tourisme équestre ») ;
- Rendre accessible l'offre touristique et de loisirs dans un rayon de 3 kms (signalétique, sécurisation de l'itinéraire) et renforcer les services (ravitaillement, barres d'attache, parkings accessibles aux vans, etc.) en lien avec le cahier des charges de l'adhésion « Cheval étape ».



1.4 L'itinérance fluviale-fluvestre

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou présente le réseau hydrographique le plus dense de l'Anjou avec ses 3 rivières navigables : la Mayenne, la Sarthe et l'Oudon.

La fréquentation est très variable d'une rivière à l'autre en raison notamment des possibilités de location de bateaux. En 2024, la Mayenne comptabilisait 1 874 bateaux, la Sarthe 429 bateaux et l'Oudon 102 bateaux à naviguer sur les différentes rivières.

La rivière de la Mayenne est la plus structurée au niveau de l'activité fluviale avec la présence du bateau-promenade « L'Hirondelle », la présence d'activités nautiques (Anjou Sport Nature), des hébergements insolites (location de bateaux habitables, Anjou navigation et Canalous). Des pôles sont déjà structurés : Chenillé-Changé-La Jaille-Yvon-(Daon) et Grez-Neuville-(Pruillé).

La Sarthe dispose d'un certain nombre d'équipements (pontons, cales de mise à l'eau, etc.) encore peu mis au service du tourisme et des loisirs hormis la Maison de la Rivière, écomusée retraçant l'histoire de la batellerie et de la navigation dans le bassin de la Maine dont les conditions d'ouverture sont restreintes. Les quais de Châteauneuf-sur-Sarthe (commune nouvelle des Hauts-d'Anjou) mériteraient d'être structurés et aménagés de haltes fluviales, notamment avec la proximité du bourg et des commerces.

L'Oudon ne présente que très peu d'activités hormis des parcours pêche au Lion d'Angers (Port aux Anglais) et la présence récente du black boat (privatisation de bateau par Anjou Navigation). Les quais du Lion d'Angers

mériteraient, eux aussi, d'être structurés afin de rendre accessible l'agglomération et les commerces pour les plaisanciers.

Les 3 rivières que sont la Mayenne, la Sarthe et l'Oudon dépendent du Domaine Public Fluvial (DPF) dont le Département de Maine-et-Loire est propriétaire et gestionnaire et font partie intégrante de la marque « Rivières de l'Ouest ». Un certain nombre d'équipements (maisons éclusières, pontons, etc.) relèvent de la compétence départementale. Toutefois, certains pontons ont été rétrocédés aux communes il y a une dizaine d'années. Des conventions et autorisations du DPF sont toutefois possibles pour le développement d'activités, en lien notamment avec le Département.

Les pontons flottants du Département ont fait l'objet d'une mise en conformité il y a environ 5 ans avec l'obtention d'un titre de navigation qui est à renouveler tous les 10 ans (art. D4220-1 du Code des transports). En revanche, certains pontons communaux sont vétustes et nécessiteraient une réfection et mise en conformité pour le développement d'activités fluviales et nautiques.

A titre comparatif, la CCALS, Communauté de communes voisine, est propriétaire de 2 haltes fluviales, à Morannes-sur-Sarthe et Cheffes. Elle dispose au total de 46 emplacements avec une politique tarifaire pour l'accueil des plaisanciers et 5 escales de 72 heures. Elle ne peut actuellement répondre à l'ensemble des demandes (nombreuses personnes sur liste d'attente). Ce constat ne peut qu'inviter la CCVHA à s'interroger sur la politique touristique fluvial et fluvestre.

Les parcours de canoë-kayak sont peu référencés et généralement proposés par les clubs nautiques qui encadrent la pratique (Tiercé canoë-kayak pour la Sarthe et Anjou Sport Nature pour la Mayenne). Cette activité est sous représentée le long de l'Oudon et au sud Mayenne (Le Lion-d'Angers-Grez-Neuville).

pour les familles a toutefois été inauguré en mai 2025 sur la commune de la Jaille-Yvon.



- Favoriser une organisation des villes sur les rivières de manière à impulser une dynamique fluvestre ;
- Uniformiser l'accueil des plaisanciers sur les rivières (compétence, politique d'accès/ tarifaire) ;
- Aménager des haltes fluviales et/ou mettre en conformité les pontons (remise en état, titre de navigation, etc.) sur les pôles stratégiques (Le Lion d'Angers-Châteauneuf-sur-Sarthe, commune nouvelle des Hauts-d'Anjou) ;
- Développer les activités nautiques afin de moderniser les pratiques en lien avec la rivière (canoë-kayak au Lion d'Angers, équipements existants à Juvardeil et proposer des activités innovantes à pratiquer sur l'eau) ;
- Rendre accessible l'offre touristique et de loisirs dans un rayon de 2 kms (signalétique, sécurisation de l'itinéraire) et renforcer les services (ravitaillement, restauration).



1.5 La grande itinérance

En Anjou, le réseau de grande itinérance est particulièrement concentré au sud du Département et raccordé à la Loire (1 847 000 cyclotouristes).

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est traversé par l'itinéraire national, la Vélo Francette (Ouisseham à La Rochelle) destiné en premier lieu aux cyclotouristes mais aussi aux randonneurs pédestres et équestres ainsi qu'un itinéraire de randonnée pédestre européen, la Voie des Plantagenêts (Mont Saint-Michel – Saint-Jacques de Compostelle). Ces 2 grands itinéraires traversent le centre du territoire et longe la rivière de la Mayenne. Le projet de voie verte le long de l'Oudon permettrait, à terme de relier la Vélo Francette à la voie verte Château-Gontier – Châteaubriant, et plus largement le réseau cyclable breton.

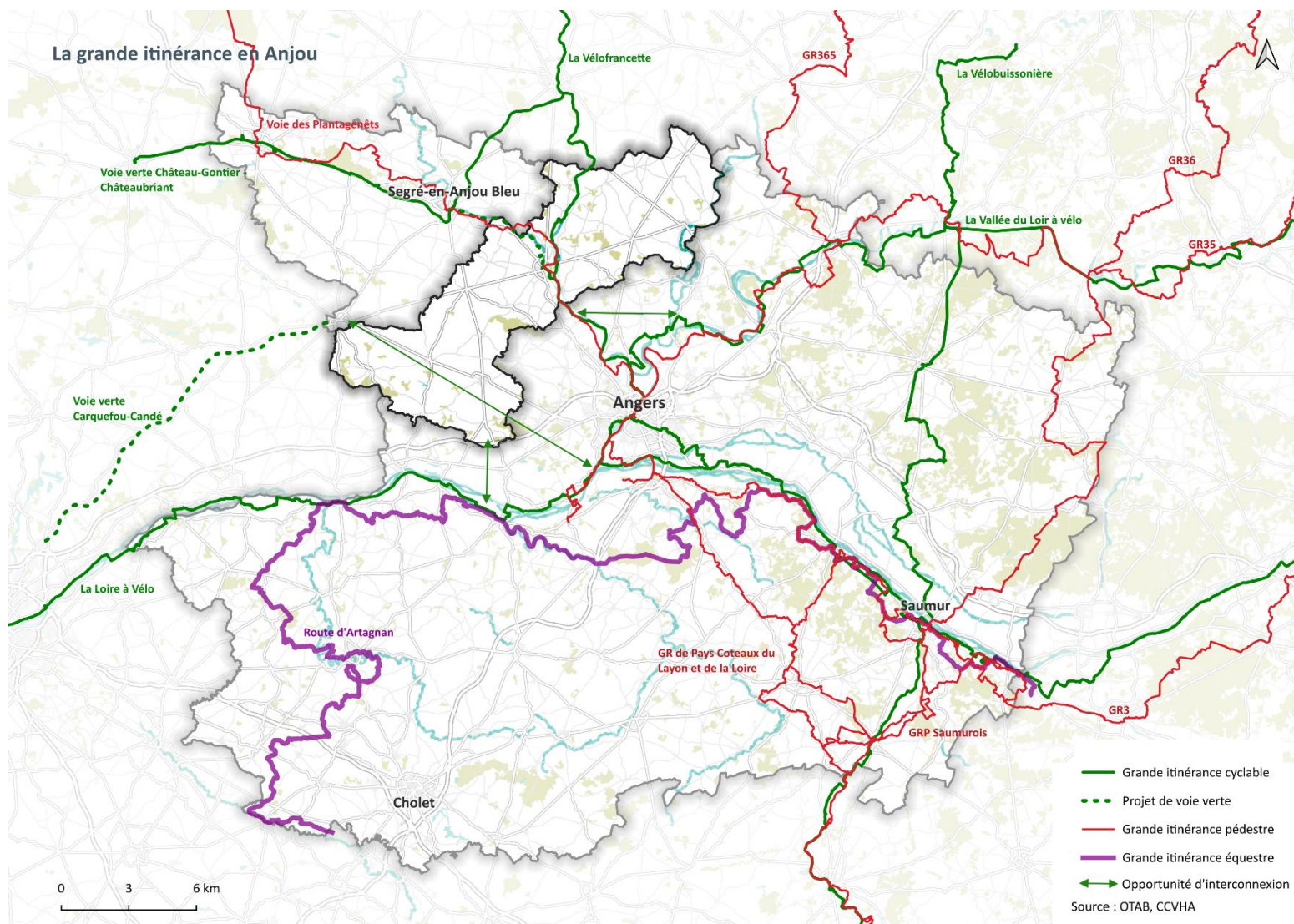
Les autres itinéraires cyclables situés à proximité du territoire sont la Loire à Vélo, fleuve inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et la Vallée du Loir à vélo avec des opportunités de connexions au travers de liaisons ou boucles cyclables. Le projet de voie verte Carquefou-Candé, à proximité directe du territoire des Vallées du Haut-Anjou, constitue également une opportunité de connexion au territoire pour rejoindre, à terme, la Loire à vélo.

A l'échelle départementale, il existe une carence de circuits de Grande Randonnée (GR) à l'ouest du territoire. Le GR, le plus proche des Vallées du Haut-Anjou est le GR365 (Vallée du Loir).

Un GR à l'échelle de l'Anjou bleu serait l'opportunité de créer du lien entre les 2 territoires (CCVHA et ABC) et de renforcer l'identité du Pays de l'Anjou bleu (seul PETR restant à l'échelle du Département). Ce GR pourrait remplacer l'ancien GR des Basses Vallées Angevines, en s'appuyant notamment sur un réseau de sentiers de randonnée requalifiés à l'échelle de la CCVHA.

Concernant les grands itinéraires équestres, la route d'Artagnan a été inaugurée en 2024 en Anjou. Il s'agit de la première route équestre et culturelle labellisée en Europe (10 000 km d'itinéraires sur 6 pays européens dont 1 000 km en Pays de la Loire), située au Sud du Département et principalement sur les bords de Loire.

La grande itinérance s'adresse particulièrement à une clientèle touristique se déplaçant sur plusieurs jours.



Enjeux :

- Se raccorder aux itinéraires cyclables nationaux (Loire à Vélo, Vallée du Loir à vélo, etc.) ;
- Capitaliser sur la requalification du réseau de sentiers de randonnée pour travailler sur un GR à l'échelle de l'Anjou bleu.

2. Des activités de pleine nature en lien avec l'identité du territoire

Les activités de loisirs sont très localisées sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou et principalement orientées autour de l'eau (bateau-promenade, canoë-kayak, pédalo, plongée, baignade, pêche). Elles sont réalisées sur les rivières mais aussi les plans d'eau (Le Louroux-Béconnais, commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence ; Marginé, commune nouvelle des Hauts-d'Anjou ; Bécon-les-Granits).

Des activités fluviales se sont développées sur la Mayenne (bateau-promenade l'Hirondelle), l'Oudon (privatisation du black boat). Des parcours de pêche référencés existent le long de l'Oudon et un a été récemment labellisé « parcours famille » le long de la Mayenne (La Jaille-Yvon).

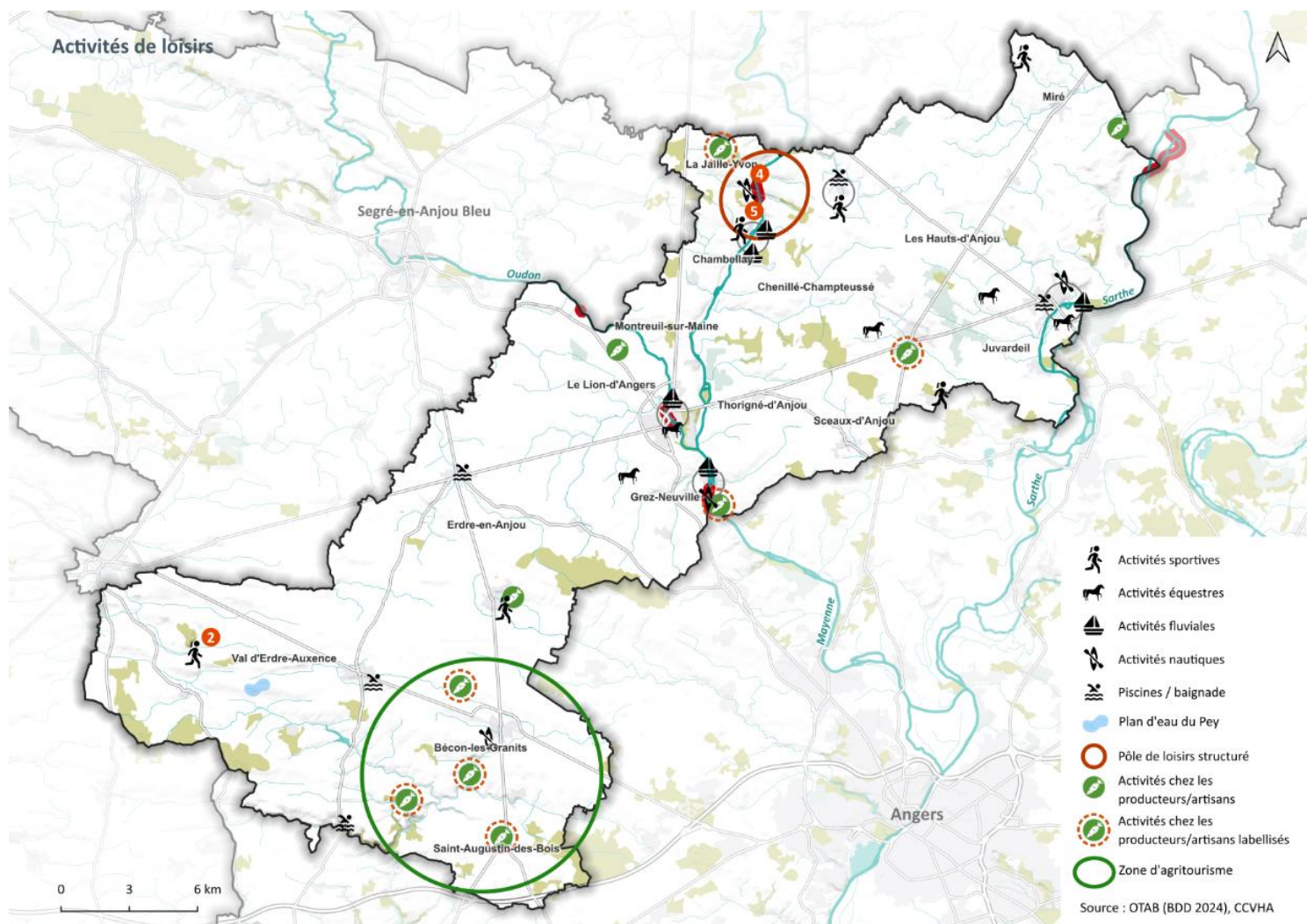
Le territoire dispose déjà d'un pôle de loisirs bien structuré sur la commune de la Jaille-Yvon, le long de la Mayenne animé par l'opérateur Anjou Sport Nature (environ 24 000 visiteurs en 2024) qui propose différentes activités sur l'eau (péniche, pédalo, paddle, canoë, etc.) et sur terre (accrobranche, tir à l'arc, paintball, etc.). Anjou Sport Nature a des projets d'agrandissement et de développement du camping et de la base de loisirs, d'évolution de l'éco-village et de création d'espaces réceptifs.

Un certain nombre d'activités sont proposées autour des plans d'eau (Le Louroux-Béconnais, commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence ; Marginé, commune nouvelle des Hauts-d'Anjou), gérés par les communes. Aussi, sur le secteur ouest du territoire, Maitai Bécon Plongée permet de s'initier à la plongée dans une ancienne carrière de granit et un projet de base de loisirs est à l'étude dans l'ancienne sablière du Pey (Val d'Erdre-Auxence, commune déléguée du Louroux-Béconnais).

D'autres activités à réaliser sur terre sont dispersées (golf de Champigné sur la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou ; grimpe d'arbres à La Cornuaille sur la commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence, centres équestres, visites de fermes, etc.).

Sur une cinquantaine de producteurs locaux et artisans d'art à l'échelle du territoire, moins d'un quart proposent des visites à la ferme et de la vente directe. Très peu de producteurs s'inscrivent dans une démarche de valorisation touristique au travers de labels : « Bienvenue à la Ferme », « Produit en Anjou », etc. Le secteur ouest du territoire est le plus concerné par l'agritourisme.





Enjeux :

- Accompagner les activités de loisirs en lien avec les filières identitaires du territoire ;
- Renforcer l'accessibilité de l'offre de loisirs au travers de l'itinérance (itinéraire thématique autour de l'agritourisme) et de l'événementiel (événements sportifs, etc.) ;
- Diversifier les activités de loisirs afin de palier l'effet de saisonnalité (notamment pour les activités autour de l'eau).



LES VALLEES DU HAUT-ANJOU : UNE OFFRE DE SERVICES A RENFORCER ET QUALIFIER AU REGARD DU PROFIL DE LA CLIENTELE

1. Une offre d'hébergement hétérogène sur le territoire

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou dispose de 94 hébergements touristiques, soit une capacité d'accueil d'environ 2 188 lits, représentant 6% de la capacité d'accueil totale à l'échelle de l'Anjou.

Le territoire présente une diversité d'hébergements, de moyenne gamme (3 étoiles), particulièrement diffus chez l'habitant (gîtes et chambres d'hôtes) pour les trois quarts de l'offre mais aussi des campings et aires de camping-cars et hébergements insolites, en lien notamment avec le profil rural du territoire.

La capacité d'accueil est très hétérogène sur le territoire. Plus de la moitié est concentrée sur les communes du Lion d'Angers et des Hauts-d'Anjou.

Près des trois quarts des hébergements sont ouverts toute l'année, en particulier les gîtes et chambres d'hôtes. D'autres hébergements sont soumis à la saisonnalité, notamment les campings et aires de camping-cars ainsi que les hébergements insolites qui sont ouverts pendant la saison

touristique (avril-octobre) et parfois même uniquement en haute-saison (juillet-août).

Moins d'un quart des hébergements s'inscrivent, à ce jour, dans des démarches de labellisation. L'offre en hébergements labellisés se situe majoritairement le long de la Mayenne, structurée par la Vélo Francette avec le label « Accueil vélo » mais aussi des « Gîtes de France », en lien avec le profil du territoire.

L'offre en hébergement collaboratif n'est pas prise en compte (Airbnb, Booking, etc.). A l'échelle de l'Anjou bleu, on estime à 25% les hébergements non déclarés, ne reversant pas de taxe de séjour.

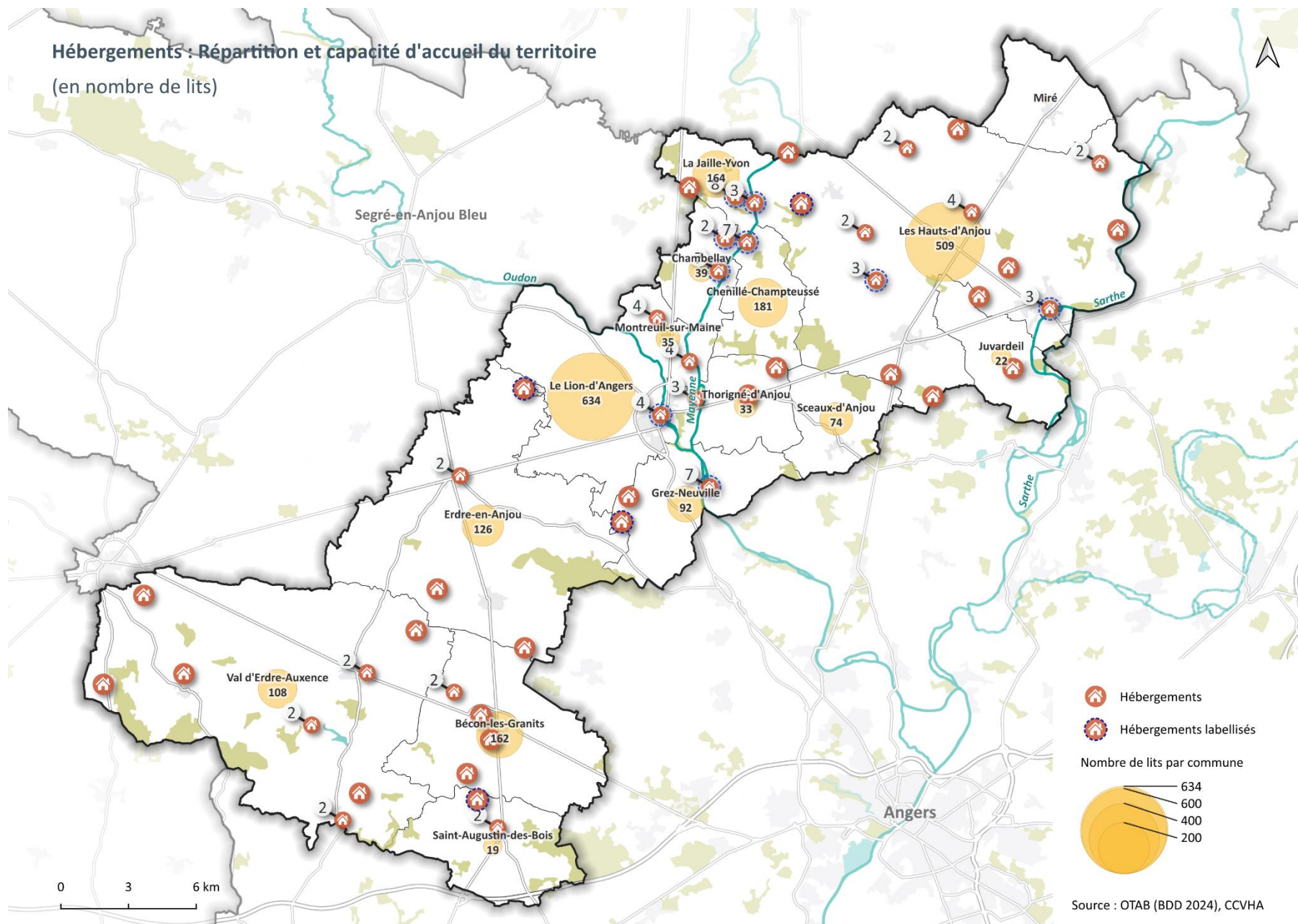
Plusieurs projets d'hébergements touristiques sont actuellement en cours sur le territoire (Château Loncheray à la Jaille-Yvon, potentiellement de l'hôtellerie-restauration avec l'implantation du casino, etc.).



Enjeux :

- Rééquilibrer l'offre et la capacité d'accueil du territoire au regard de la demande et des profils touristiques ;
- Qualifier l'offre en hébergement (hôtellerie de plein air 4 étoiles notamment le long de la Mayenne, appart-hôtels au Lion d'Angers, labellisation des gîtes et chambres d'hôtes, etc.).

Hébergements : Répartition et capacité d'accueil du territoire (en nombre de lits)



2. Une offre de restauration limitée sur le territoire

L'offre en restauration est restreinte et disparate sur le territoire avec une trentaine de restaurants, soit environ 1 600 couverts. Elle se concentre principalement le long des axes routiers et le long des rivières.

La commune nouvelle de Chenillé-Champteussé concentre, à elle seule, plus de couverts que le secteur ouest du territoire et la commune du Lion d'Angers.

Près de 40% des restaurants sont fermés le week-end et en saison estivale, ne répondant ainsi pas aux attentes de la clientèle touristique.

Les offres « guinguette » (haute saison) et « food-truck » (toute l'année) sont une alternative à l'offre de restauration classique. En revanche, l'offre « food truck » n'est pas fixe et peu lisible pour la clientèle touristique et l'offre « guinguette » est confrontée à l'effet de saisonnalité.

Moins de 10% des restaurants s'inscrivent dans des démarches de labellisation (Qualité Tourisme, Tables et Auberges de France).



Enjeux :

- Rééquilibrer et qualifier l'offre du territoire au regard de la demande touristique ;
- Travailler la complémentarité des offres de restauration et l'articulation avec les hébergements et activités de loisirs/sites de visite ;
- Accompagner les restaurateurs pour une ouverture en phase avec les besoins de la clientèle touristique ;
- Accompagner les initiatives éphémères (guinguettes, par exemple, en veillant à leur complémentarité afin d'éviter le phénomène concurrentiel et en développant des activités de loisirs et de l'événementiel connexe) ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre « food-truck ».

Restauration : répartition et capacité d'accueil du territoire (en nombre de couverts)

